

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA PRATIQUE SPORTIVE

SECTION FOOTBALL ANIMATION

Réunion du 16 mars 2021

Présidence : MM. Alain Huc – Gaëtan Odin

Présents : MM. Henri Blanc – Benjamin Caruso – Claude Fraysse – David Legras – Gilbert Malzieu

Excusés : MM. Michel Lione – Gabriel Jost – Guy Rey

Assiste à la réunion M. Michaël Vigas CTD

Le procès-verbal de la réunion du 2 mars 2021 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF dans un délai sept jours auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football.

ORDRE DU JOUR

Présentation du projet football à 5

Perspectives sur l'avenir

Rappel des pratiques interdites suite à la Covid 19

Section Football à 5

Pour la saison prochaine des formations encadrants U6/U7 seront programmées.

Les plateaux officiels débiteront après les vacances de la Toussaint, les clubs auront la possibilité d'organiser des plateaux amicaux en informant le District et en respectant les règles en vigueur pour les pratiques respectives.

Pour la pratique du football U6/U7 :

La saison sera identique aux précédentes toutefois, il sera demandé au club organisateur de notifier au District via le lien qui se trouve sur les calendriers établis au début de chaque phase les équipes absentes ainsi que les équipes qui ne seront pas en mesure de fournir une feuille de présence avec noms et licences des joueurs présents.

Le Club organisateur du plateau devra envoyer par mail (animation@herault.fff.fr) au District le compte rendu et la feuille de participation avec nom et signature des responsables d'équipes mardi midi au plus tard.

Pour la pratique du football U8/U9 :

Le projet pour la pratique des U8/U9 est de planifier des plateaux composés essentiellement de U8 et des plateaux composés essentiellement de U9.

Il sera possible de surclasser seulement 2 joueurs (projet de modification des règlements) :

- Pour les U8 possibilité d'intégrer 2 U7.
- Pour les U9 possibilité d'intégrer 2 U8.

Pour les clubs en difficultés avec des générations, il sera mis en place des plateaux avec juste des équipes mixtes U8/U9 (possibilité d'intégrer 2U7).

Les plateaux U8/U9 confirmés sont maintenus.

Le Club organisateur du plateau aura les mêmes obligations que les U6/U7, à savoir envoyer par mail (animation@herault.fff.fr) au District le compte rendu par le lien se trouvant sur les calendriers ainsi que la feuille de participation avec nom et signature des responsables d'équipes.

Afin de sensibiliser les clubs à appliquer le règlement, la Commission appliquera le barème des amendes :

- pour le club organisateur qui n'enverrait pas les documents à la date prévue (amende forfaitaire)
- pour le club présentant des joueurs sans licences (dossier transmis à la commission compétente)

COVID

Il est rappelé que les entraînements doivent se faire sans contact et que tous les rassemblements sont fortement déconseillés conformément aux dispositions ministérielles.

Prochaine réunion le 27 avril 2021.

Les Co-présidents,
Alain Huc, Gaëtan Odin

Le Secrétaire de séance,
Henri Blanc